



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2016

Marie-Eve Fortin / Biologiste, M. Env  
Coordonnatrice des projets énergétiques  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage  
Québec (QC) G1R 1V5

**Objet :**           Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire  
                  **Questions complémentaires du 8 novembre 2016 (DQ9, n<sup>os</sup> 1 à 4)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28 et 29 septembre 2016 sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver annexées à la présente des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici 48 h soit le jeudi 10 novembre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. (1)

## Questions complémentaires du 8 novembre 2016 (DQ9, n<sup>os</sup> 1 à 4)

1. Le territoire de Forêt Hereford assujetti à une servitude de conservation forestière, et ainsi à des obligations légales de développement durable de la forêt et de protection de la biodiversité, peut-il être considéré comme étant une aire protégée respectant la définition de l'article 2 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel?
2. En cas de non reconnaissance par le Ministère du territoire de la forêt Hereford en tant qu'aire protégée, quelle valeur lui est accordée considérant que les initiatives de conservation volontaire en territoire privé sont encouragées?
3. Dans le cadre de votre analyse environnementale des projets, de quelle façon le Ministère prend-t-il en compte ces territoires qui ont une forme de protection légale ?
4. Quelles sont les considérations que le ministère étudie allant en faveur ou en défaveur de l'intégration des territoires protégés par la conservation volontaire en milieu privé au registre des aires protégées?